



Ville de
MONT-TREMBLANT

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE le conseil d'agglomération a adopté lors de la séance du 12 mai 2025 le règlement suivant dont l'entrée en vigueur est en date de la présente publication :

- **Règlement (2025)-A-79-4** modifiant le règlement (2022)-A-79 relatif à la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au greffe@villeDEMONT-TREMBLANT.QC.CA.

Donné à Mont-Tremblant, ce 21 mai 2025.

Maude Picotin
Greffière adjointe